

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	32	Suffrages exprimés :	45
Absents :	23	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir :	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard – Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme NALLET Christine
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
Mme BASSANELLI Magali	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SEBBAH Didier
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	ayant donné pouvoir à M. LE FAOU Michel
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
M. DERRIVE Eric	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. GERAULT Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ARAGONES Claire
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. ROUSSET André	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. JUNIK Pascal
M. LE FAOU Michel
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
M. PEYRARD Jean-Pierre
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt	2024/
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 28 mars 2024	

N° 2024-073	RESSOURCES HUMAINES – Création d’un poste d’Animateur biodéchets
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-24 à L332-26 ;*
- *Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 25 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;*
- *Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 14 mars 2024.*

LMV met en œuvre une stratégie biodéchets en réduisant les déchets produits sur son territoire.

Cette stratégie est axée principalement sur la gestion de proximité (compostage individuel et collectif) complétée par des points d'apports volontaires, ainsi que sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de solutions de jardinage au naturel en réponse aux objectifs suivants :

- Rendre lisible la nécessité de préserver les ressources naturelles ;
- Entraîner des changements de pratiques des particuliers en faveur de la sobriété, pour réduire les gaspillages et préserver les ressources ;
- Renforcer le retour au sol de la matière organique ;
- Être exemplaire sur la préservation des ressources avec les communes membres et tous les services engagés.

Afin de mettre en œuvre ce projet, LMV souhaite créer un emploi non permanent d’animateur biodéchets via un contrat de projet.

Rattachée à la chargée de projet prévention des déchets, cette personne sera chargée de :

- Assurer le suivi technique des équipements de compostage ;
- Assurer la surveillance, l'entretien et la gestion des sites de compostage ;
- Accompagner les usagers dans la pratique du compostage ;
- Assurer la sensibilisation et le conseil aux usagers.

La personne sera recrutée à temps complet dans le cadre d’emploi d’adjoint technique territorial, filière technique, catégorie C.

La rémunération de cet emploi pourra donc être comprise entre le 1er échelon d’adjoint technique (IB 367) et le dernier échelon d’adjoint technique principal de 1ère classe (IB 558).

La durée de la mission est prévue pour une durée de 3 ans et fait l’objet d’une demande de soutien financier auprès de l’ADEME (70 %) dans le cadre de l’appel à projets Fonds Vert.

Le contrat prendra fin automatiquement lors de la réalisation du projet ou de l’opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d’un an minimum, l’opération ne peut être réalisée.

Le Conseil Communautaire,
Oùï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la création d’un emploi non permanent d’animateur biodéchets, à temps complet sous la forme d’un contrat de projet dont la durée de la mission est estimée à trois ans
- **APPROUVE** que ce contrat de projet soit ouvert à la filière technique, catégorie C dans le cadre d’emploi d’adjoint technique
- **APPROUVE** que les conditions de rémunération soient comprises entre le 1^{er} échelon d’adjoint technique (IB 367) et le dernier échelon d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe (IB 558).
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat de projet avec le candidat retenu et tout document se rapportant à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » au budget principal.

Cavaillon, le 3 avril 2024

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

Patrick SINTES

